ID: 073-217300532-20231218-2023\_27-DE

, FB2 I=



# DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE BOURGNEUF EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation: 12/12/2023

Date d'affichage: 22/12/2023

#### Séance du 18 Décembre 2023 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de Mme Le Maire.

Nombre de conseillers : 15

<u>Etaient présents</u>: BOUVIER Nicole (maire), LORANS Jean-Louis, PEPIN Anne, MILETTO Aurélia, REVET Amandine, TRUCHET Joël, RUSPINI Christophe, FERLIN Estelle, BECU Dominique, BOISSON Andgel.

<u>Etaient excusés</u>: HERON Natacha (pouvoir donné à Christophe RUSPINI), VIOUX Alain (pouvoir donné à Aurélia MILETO), PLOTTIER Sylvie (pouvoir donné à Nicole BOUVIER), PEREIRA Georges, LANDAZ Thierry.

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

## <u>DELIBERATION 2023 – 27 :</u> OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2024 AVANT VOTE DU BUDGET 2024

## Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-1,

**CONSIDERANT** qu'il est important que la période de définition budgétaire ne paralyse pas les projets de la collectivité,

**CONSIDERANT** qu'il est également utile de ne pas différer les paiements avant le vote du Budget Primitif 2024,

ENTENDU le rapport de Monsieur Christophe RUSPINI, 1er Adjoint, Délégué aux Finances,

## Après en avoir délibéré :

## **AUTORISE**

- Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement aux chapitres 20, 21 et 23 de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :
  - Chapitre 21: 42 807 Euros
    - Travaux divers
    - Achat de terrains
  - Chapitre 23: 545 692 Euros
    - Travaux Eglise
    - Travaux Maison Médicale
    - Travaux divers.

## **PRECISE**

Que les dépenses d'investissement ainsi réalisées seront reprises dans le Budget Primitif 2024 de la Commune de Bourgneuf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE à l'unanimité (vote à l'unanimité 10 + 3 pouvoirs)

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme au registre des délibérations.

Nicole BOUVIER, Mme le Maire Amandine REVET Secrétaire de séance